

Conférence de M.M. les Directeurs

Séance du 10 Décembre 1935 Question N° IX

Séance du Question N°

Séance du Question N°

Séance du Question N°

Objet : Comptes rendus à adresser par les Réseaux au Ministre des Travaux Publics sur les opérations de règlements de transports à crédit

Observations du Service

Décision

C.O n° 143

Arrêté à la date du 17 DÉC 1936
pour délai d'approbation
de M.M. les Directeurs

I 936 - 20

ML.

TEXTE DÉFINITIF

CONFERENCE DES SERVICES FINANCIERS

Réunion du 10 décembre 1936

QUESTION IX - COMPTES-RENDUS A ADRESSER PAR LES RESEAUX AU MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS SUR LES OPERATIONS DE REGLEMENTS DE TRANS-
PORTS A CREDIT.

Par sa dépêche, reçue le 6 février 1936, le Ministre des Travaux Publics (Direction Générale des Chemins de fer et des Routes - 5ème Bureau) autorisant les grands Réseaux à traiter avec la Caisse des Transports, a indiqué que :

" au début de 1937 et de 1938, les Réseaux devraient four-
" nir à l'Administration un compte-rendu détaillé des opérations
" de règlements à crédit effectués pendant l'année précédente,
" soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de la Caisse
" des Transports".

La Conférence estime utile que les Réseaux se mettent d'accord sur les renseignements à fournir au Ministre. Que convient-il d'entendre :

- 1) Par "Règlements à crédit effectués par eux-mêmes" ?
- 2) Par "Détail" des renseignements à fournir ?

Après étude de la question, il est entendu que chaque Réseau établira et adressera au Ministre, au début de 1937, un tableau suivant le cadre ci-annexé, duquel se trouveront d'ailleurs exclues les opérations réglées par fiches de contrôle, lesquelles n'ont à aucun titre le caractère d'opérations réglées à crédit.

